



Dois je repeindre mon appartement au bout de 9 ans

Par **Framboiz**, le **07/06/2013** à **19:03**

Bonjour, je dois rendre mon appartement au bout de 9 ans suis je obligée de le repeindre entièrement . Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **07/06/2013** à **20:19**

Bonjour, vous devez repeindre si vous avez endommagé les peintures, taches, trous.... l'usure comme jaunissement de la peinture est à la cage du bailleur, cordialement

Par **moisse**, le **08/06/2013** à **11:18**

Oui,
Et ne pas considérer qu'un trou par ci, par là ce n'est rien, une rayure sur la peinture avec un petit creusement du plâtre, par le petit avec son baby-trotte ce n'est pas grand chose.
Et ne pas penser que vous pourrez faire les réparations après l'état des lieux, ce sera trop tard.